

Préfecture de la Dordogne

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de l'Intercommunalité

Affaire suivie par : Corinne Geysson

Tel. 05.53.02.25.31

corinne.geysson@dordogne.gouv.fr

Nontron, le **29 JUL. 2025**

La Préfète de la Dordogne

à

Monsieur le président du syndicat mixte de
collecte et de traitement des ordures ménagères
(SMCTOM) de Nontron

M. le président de la communauté de
communes du Périgord Nontronnaï

M. le président de la communauté
de communes Dronne et Belle

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMCTOM) de Nontron.

Ref : Délibération n° 2025/0019 du 16 juin 2025.

P.J. : Arrêté préfectoral.

Par délibération citée en référence, le comité syndical du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMCTOM) de Nontron a décidé de modifier les articles VII et VIII de ses statuts.

Les organes délibérants des collectivités membres ayant approuvé cette délibération à l'unanimité, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une copie de l'arrêté préfectoral actant cette modification statutaire.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-préfet de Nontron,



Benoît LEGRAND

